

Marriage
du village
de l'ancien
parroisse de
royon d'avec
le village de
changit parvoi
lle de
maisonnard
diocèse de
macon

l'an mille sept cent vingt huit le vingt deux septembre
après les trois publications des bans dûment faites aux portes de notre
messle paroissiale. Et devant de futur mariage de Marie Leonard
marcelle fils de Jeanne marcelle Et de francoise marcelle du
village de l'ancien paroisse d'une part, avec marie
de pardon fille de Jean Baptiste de pardon, Et de Estienne de
pardon habitante du village de changit paroisse de
maisonnard diocèse de macon d'autre part Et ne se point de mariage
ni empêchement ni opposition en lui ay donne l'acte de conjet pour
Et auueuable celine de l'ancien paroisse de l'ancien paroisse Et de l'ancien
legat de monseigneur l'evêque de timogé notaire public fait le
dit jour mois Et an que dessus par moy soussigné Chapelle
Chapelle